

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL
DU 26 MARS 2012**

VOTE DES TAUX - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2012

COMMISSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
(Troisième Commission)

N° 300 - RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de maintenir le taux de financement du Conseil Général, à hauteur de 16,67 %, pour le financement complémentaire de l'autoroute A304 et d'augmenter l'Autorisation de Programme correspondante, de 13,8 M€,
- d'inscrire, en investissement, les crédits complémentaires suivants :
 - 50 000 € pour les travaux de recalibrage de la RD 26,
 - 30 000 € pour les travaux de reconstruction du pont de FAISSAULT,
 - 25 000 € pour les études de reconstruction du pont de FAISSAULT,
- de procéder aux mutations suivantes :
 - 30 000 € de crédits d'études vers des crédits de travaux, dans le cadre de la construction du barreau de raccordement A304 - RN 43,
 - 50 000 € de crédits d'études vers des crédits de travaux, dans le cadre des opérations d'entretien et de maintenance des ouvrages d'art.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES
(Cinquième Commission)

RECETTES FISCALES - VOTE DES TAUX 2012

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (1 abstention)

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de maintenir le taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) 2012 à 21,25 %,
- compte tenu des éléments disponibles, d'ajuster le produit de la fiscalité pour 2012 comme suit :

	Taux / Coefficient multiplicateur	2011	BP 2012	Ajustements DM1	Total crédits 2012
LES RECETTES FISCALES DIRECTES					
TFPB	21,25%	51 280 925 €	51 800 000 €	870 675 €	52 670 675 €
Allocations compensatrices		5 078 007 €	4 290 000 €	340 157 €	4 630 157 €
CVAE		20 644 366 €	20 600 000 €		20 600 000 €
IFER		5 946 562 €	5 950 000 €		5 950 000 €
TSCA (Article 77)		18 566 979 €	17 900 000 €		17 900 000 €
DCRTP		8 953 738 €	8 900 000 €		8 900 000 €
FNGIR		6 889 769 €	6 900 000 €		6 900 000 €
TOTAL		117 360 346 €	116 340 000 €	1 210 832 €	117 550 832 €
LES RECETTES FISCALES INDIRECTES					
DMTO	3,80%	15 311 901 €	13 000 000 €	-€	13 000 000 €
TAXE ELECTRICITE	4,06	2 502 912 €	2 500 000 €	-€	2 500 000 €
TDENS/ TA	2%	411 214 €	500 000 €	-€	500 000 €
RADARS		519 401 €	519 401 €	-€	519 401 €
TOTAL		18 745 428 €	16 519 401 €	-€	16 519 401 €
PEREQUATION					
FONDS PEREQUATION DMTO		5 220 315 €	5 200 000 €	-€	5 200 000 €
TOTAL					
		141 326 089 €	138 059 401 €	1 210 832 €	139 270 233 €

- d'inscrire, en recettes, à la Décision Modificative n° 1 de 2012, un crédit de 1 210 832 €,
- s'agissant des montants prévisionnels de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) d'une part, et d'autre part, des incertitudes actuelles sur leur impact sur les Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) 2012, d'attendre la notification définitive des DCRTP et FNGIR, pour procéder aux autres ajustements budgétaires.

N° 500 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de donner acte au Président des prélèvements opérés sur les dépenses imprévues :
 - sur le Budget Principal, pour un montant de 138 134 €
(prise en charge des dépenses supplémentaires engendrées par le transfert du collègue Frénois vers le collègue Turenne)
 - sur le Budget Annexe de l'Archéologie, pour un montant de 6 600 €
- d'inscrire, au titre des provisions, un crédit de 215 850 €, en recettes et en dépenses réelles de fonctionnement,
- d'inscrire, au titre des régularisations comptables, les crédits suivants :
 - recettes réelles d'investissement 11 284 €
 - recettes et dépenses d'investissement (opérations d'ordre) 11 284 €
 - recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement
(opérations d'ordre) 86 570 €
- de ramener les durées d'amortissement sur 5 ans pour les réseaux Wifi se rapportant au marché Infosat et, sur 7 ans, pour le réseau Haut Débit se rapportant au marché Nomotech, au lieu de 15 ans, actuellement,
- d'inscrire un crédit de 71 211 €, au titre du Revenu Minimum d'Insertion, afin de procéder au règlement de la régularisation demandée par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de l'année 2011,
- d'autoriser, au titre du Budget Principal et du Budget Annexe de la MaDEF, les mutations de crédits suivantes :

Libellé	-	+
BUDGET PRINCIPAL		
A – RECETTES		
. Régularisation nature comptable (024/775)	40 000 €	40 000 €
B – DEPENSES		
. Subvention aménagement foncier (6574 /20422)	5 000 €	5 000 €
. Communication – subventions (6574)		136 900 €
. Communication – relations publiques (617)	136 900 €	
. Travaux informatiques (21351/23153)	21 620 €	17 000 €
. Matériel informatique (21838)		4 620 €
. Subventions paraboles (20421)		5 000 €
. Etudes couverture mobile (2031)	5 000 €	
. Subvention fibre optique (204142)		30 000 €
. Bureautique (2153)	30 000 €	
. Protocoles transactionnels (678)		55 000 €
. Titres annulés (6711)		50 000 €
. Intérêts moratoires (67)		20 000 €
. Intérêts de la dette (66)	125 000 €	
BUDGET ANNEXE DE LA MaDEF		
. matériel de transport et mobilier (2182/2184)		47 000 €
. aménagement de l'internat de Rethel (2135)		96 110 €
. construction de la nouvelle Madef (23)	143 110 €	

- d'équilibrer la Décision Modificative n° 1 de 2012, par une réduction, à hauteur de 1 M€, du programme d'emprunt pour 2012 et par un abondement de la ligne "subventions diverses", de 45 905 €.

N° 501 - MARCHES A PROCEDURE FORMALISEE, ADAPTEE ET MARCHES SUBSEQUENTS AUX ACCORDS-CADRES CONCLUS PAR LE CONSEIL GENERAL DURANT L'ANNEE 2011 - Communication

LE CONSEIL GENERAL

DONNE ACTE au Président de sa communication relative aux marchés à procédure formalisée, adaptée et aux marchés subséquents aux accords-cadres conclus par le Conseil Général durant l'année 2011, dont la liste figure en annexe à la délibération.

N° 502 - MARCHES PUBLICS - CONSTITUTION D'UN JURY

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de procéder par un vote à main levée, pour la désignation des représentants siégeant au jury de concours, nécessaire à certains marchés de maîtrise d'œuvre ou de conception-réalisation,
- d'élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres suivants, pour siéger en jury, à l'occasion de tout marché le nécessitant :

Titulaires :

1^{ère} liste

M. Dominique GUERIN

M. Joseph PLUTA

M. Guy FERREIRA

2^{ème} liste

M. Bertrand JENIN

M. Jacques MORLACCHI

Suppléants :

M. Claude WALLENDORFF

M. Pierre VERNEL

Mme Dominique ARNOULD

M. Claude ANCELME

M. Erik PILARDEAU

- de prendre acte que le Président désigne M. Guy CAMUS, pour le représenter au jury de concours ainsi constitué.

N° 503 - EXAMEN SUR LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DES ARDENNES (EXERCICES 2005 A 2009)

Observations de la Chambre Régionale des Comptes

LE CONSEIL GENERAL

PREND ACTE des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, telles qu'elles figurent dans le rapport joint en annexe à la délibération, établi à la suite de l'examen des comptes du Département des Ardennes, portant sur les exercices 2005 à 2009.

N° 504 - GRATIFICATION DES STAGIAIRES

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

d'élargir le dispositif de gratification des stagiaires, étudiants en formation initiale, hors apprentissage et formation professionnelle continue, aux stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) accueillis au sein des bases d'animation sportives du Conseil Général, en leur versant une gratification calculée sur la base d'un montant horaire de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit, au 1^{er} janvier 2012, une valeur de 378,87 €).

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2012 - RAPPORT DE SYNTHESE

LE CONSEIL GENERAL

DECIDE

à la majorité des voix (1 abstention)

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2012, Budget Principal - section de fonctionnement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de 1 386 682 €
- en dépenses, à la somme de 1 386 682 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération,

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2012, Budget Principal - section d'investissement, qui s'équilibre (mouvements réels et mouvements d'ordre budgétaires) :

- en recettes, à la somme de 111 284 €
- en dépenses, à la somme de 111 284 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération,

à l'unanimité

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 de 2012 du Budget Annexe de la MaDEF, qui s'équilibre (mouvements réels) :

- en dépenses, à la somme de +/- 143 110 €

conformément à la ventilation par chapitre annexée à la délibération.